

Initiatives parlementaires

l'opportunité d'une liste permanente et tout ce qui pourrait améliorer le système, le rendre plus ouvert, plus juste et plus démocratique pour tous les Canadiens.

Il me semble que même le meilleur système du monde va inmanquablement donner lieu à une ou deux erreurs. Si nous croyons sérieusement en une démocratie participative, nous devons établir des règles établissant qu'en dépit d'une omission, un électeur qui prouve qu'il est de bonne foi conserve son droit de vote même à la toute dernière minute, même une minute avant la fermeture du bureau de scrutin.

Il me semble on ne peut plus évident qu'il faut donner aux gens toutes les chances possibles d'être maîtres de leur système. On peut commencer par reconnaître que nous n'avons pas réussi à créer un système parfait et le modifier pour permettre à tous les Canadiens de voter le jour des élections, même si des omissions font qu'un nom ne figure pas sur la liste.

Quand on voit tous ces pays du monde qui, après tant d'années d'oppression, ont enfin la chance d'accéder à la démocratie. À l'approche du jour du Souvenir, il faut plus que jamais se rappeler ce pour quoi on s'est battu, pour la liberté d'élire qui on veut, nous devons veiller à ce que toute personne habile à voter puisse le faire même à la toute dernière minute le jour du scrutin.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'appuie très fermement cette initiative parlementaire. Comme l'a dit le député, un électeur habilité à voter ne devrait jamais être privé de son droit de suffrage à cause d'une gaffe, d'une erreur ou d'une faille dans le processus de recensement. J'ajouterai simplement qu'il m'est souvent arrivé d'agir, le jour d'élections provinciales, comme représentante de mon parti au bureau d'élection. En Nouvelle-Écosse, aux termes de notre loi sur les élections, une personne peut prêter serment le jour même du scrutin, mais seulement au bureau d'élection. Pourtant, même cela pose un problème.

Je me rappelle fort bien les élections provinciales de 1988, qui ont eu lieu environ six semaines avant les élections fédérales, où les gens faisaient la queue devant le bureau d'élection dans ma circonscription. C'est l'un des plus beaux exemples de collaboration entre les trois partis qui ont oublié leurs préjugés le temps d'accélérer les choses et d'enregistrer les électeurs qui devaient par la suite se rendre à leur bureau de scrutin pour voter.

C'était une perte de temps ridicule. Depuis lors, la loi provinciale a été modifiée, de sorte que vous pouvez voter au bureau de scrutin si vous devez vous y rendre pour prêter serment.

Au niveau fédéral, nous n'avons même pas cette possibilité et, bien que nos circonscriptions soient si vastes, puisque le député et moi représentons tous deux des circonscriptions urbaines, même si la sienne est probablement plus peuplée que la mienne, elles connaissent un problème très similaire. Il y a des gens qui travaillent par quart et qui ne sont peut-être jamais à la maison quand les recenseurs passent. Je sais que les recenseurs laissent, paraît-il et je suis sûre qu'ils s'emploient à le faire, des cartes et des numéros de téléphone pour que l'électeur puisse se présenter devant l'agent réviseur ou demander à ce que des agents réviseurs viennent le rencontrer à son domicile. Toutefois, il arrive à l'occasion que le système ne fonctionne pas et que, le jour du scrutin, les gens se lèvent et se rendent compte qu'ils ont effectivement perdu leur droit de vote.

C'est, à mon avis, une mesure qui serait tellement simple à prendre, une mesure qui engendrerait tellement peu de problèmes, que je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions y donner suite.

• (1120)

À l'occasion des dernières élections municipales à Halifax, j'ai commencé à me demander, plusieurs semaines avant le jour du scrutin, si j'étais inscrite sur la liste électorale. Je ne me souvenais pas d'avoir reçu une carte ou quelque chose du genre à ma porte, car, comme tous les députés, je passe au moins quatre jours par semaine à l'extérieur de ma résidence de Halifax.

Lorsque je suis allée voter le jour du scrutin, j'ai constaté que j'étais inscrite sur la liste électorale, mais il est heureusement possible d'être assermenté directement au bureau de vote dans le cadre des élections municipales à Halifax. La modification proposée va dans le même sens. Aux élections municipales et fédérales, le même nombre d'électeurs et les mêmes personnes ont le droit de vote.

Le fait d'assermenter quelqu'un au bureau de scrutin n'a pas provoqué de perturbation ni de retard notable et il a permis à la population d'apprécier davantage le processus électoral. Ceux à qui on a dit qu'ils n'étaient pas inscrits sur la liste électorale s'inquiétaient de l'endroit où ils devaient alors se présenter. On leur a expliqué alors qu'il leur suffisait de se présenter à l'autre table pour y être assermentés.

Je ne sais pas si c'est ce que le député souhaitait, mais je pense qu'en adoptant des mesures simples comme